

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 7490

présenté par
Mme Motin, Mme Bergé, M. Kasbarian et M. Venteau
à l'amendement n° 6339 de M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de permettre au monde économique de continuer et d'accélérer sa mutation écologique, qui n'est plus une option mais bien une exigence stratégique industrielle, commerciale et sociétale, il est nécessaire que l'Etat et les acteurs économiques tracent ensemble le chemin qui leur permettra de tenir les engagements ambitieux de la France en matière d'émission de CO2.

Sur la base de la proposition de la Présidente de la Commission Spéciale, il est proposé de donner un potentiel délai supplémentaire aux secteurs et filières fortement émettrices de CO2, dont certaines seront dans une situation économique difficile jusqu'à 2023 ne leur permettant pas de fixer des trajectoires ambitieuses.